



## Travaux de renovation dans une SCI

Par **foutrader**, le **12/02/2020** à **07:59**

Bonjour à tous,

Voici la problématique,

Mon père est en invalidité.

Il possède un bien en SCI, dont je possède 49% et ma sœur 49% par une donation qui a été faite en 2006.

Mon père est toujours le gérant officiel de cette SCI.

De grosse rénovation sont envisagés.

Malheureusement ce projet est en suspens car les banques refusent de lui accorder un prêt à cause de son invalidité.

Voici mes questions :

Ma sœur et moi, pourrions nous faire ce credit à hauteur de 50% chacun du prêt et notre père nous rembourserait mensuellement le crédit ?

Le remboursement que ferait notre père serait-il deductible de son revenu fiscal ?

Et nous (ma sœur et moi), comment devrions nous justifier ce remboursement mensuel dans nos comptes, aupres du FISC ?

Par avance, merci de vos réponses.

Par morobar, le 12/02/2020 à 09:37

Bonjour,

La donation effectuée par votre père implique que les banques ne peuvent plus se garantir sur la SCI dont il ne possède pratiquement aucune part.

Il vous appartient à votre sœur et vous d'entreprendre à vos frais les travaux en question.

La solution que vous envisagez ne sera qu'une donation déguisée et requalifiée ainsi par le fisc .